

Conseil de la Vie Associative

Le Conseil de la Vie Associative (CVA) est un organe consultatif et force de proposition veillant à faire vivre la Charte de la Vie Associative et à faire respecter le cadre posé par celle-ci.

Il est constitué de représentants du monde associatif et municipal : véritable trait d'union entre les associations et la municipalité. Il favorise la concertation, facilite les démarches et fluidifie les échanges entre les associations et la commune. Son objet est de faire vivre un partenariat équilibré entre la Ville de Voreppe et le monde associatif, construire un projet associatif communal dans le respect de l'indépendance des associations et dans l'intérêt commun du tissu associatif.

- [Présentation des membres du Conseil de la Vie Associative](#) [1]
 - [Les dates de réunions](#) [2]
 - [Comptes-rendus des réunions](#) [3]
 - [Contrat de partenariat](#) [4]
-

Renseignements Pôle Animation de la Vie Locale : 04 76 50 47 25
vie-locale@ville-voreppe.fr [5]

[Tweet](#) [6]



[Connexion](#)



[Flux RSS](#)



[Nous suivre sur Twitter](#)



[Mentions](#)

[légales](#)



[Contact](#)

Source URL: <https://www.voreppe.fr/article/conseil-de-la-vie-associative>

Liens

[1] <https://www.voreppe.fr/article/pr%C3%A9sentation-des-membres-du-conseil-de-la-vie-associative>

[2] <https://www.voreppe.fr/article/conseil-de-la-vie-associative-les-r%C3%A9unions>

[3] <https://www.voreppe.fr/article/comptes-rendus-des-r%C3%A9unions#overlay-context=search/node/comptes>

[4] <https://www.voreppe.fr/article/contrat-de-partenariat>

[5] <mailto:vie-locale@ville-voreppe.fr>

[6] <http://twitter.com/share>